

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 10 avril 2017, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

 Mesdames Johanne Bouchard
 Manon Brassard

 Messieurs les conseillers
 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse
 Charles Lessard

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017;
4. Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2017;
5. Dépôt de la liste des comptes du mois de mars 2017;
6. Camping Bon-Désir :
 - 6.1. Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir;
 - 6.2. Dépôt de la liste des comptes du mois de mars 2017;
 - 6.3. Achat d'équipements :
 - 6.3.1.1. Fendeuse à bois
 - 6.3.1.2. Déchiqueteuse à gaz
 - 6.3.1.3. Caisse enregistreuse
7. Salle de quilles :
 - 7.1. Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion de la salle de quilles;
 - 7.2. Dépôt de la liste des comptes du mois de mars 2017;
8. Période de questions;
9. Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-110 modifiant le plan d'urbanisme adopté sous le numéro 2010-049 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-Fc;
10. Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-111 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin

d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16Fc ainsi que les usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A;

11. Dépôt et acceptation du rapport d'activité 2016 du service incendie des Bergeronnes;
12. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - confirmation de réalisation des travaux de 2016;
13. Demande de citoyens résidents de la rue de la Mer concernant la problématique due à la présence de pigeons dans cette rue;
14. Demande d'achat du terrain municipal numéro 4 342 967, situé au lac Gobeil;
15. Comité culturel des Escoumins – invitation à nommer une femme inspirante de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du salon « Par et Pour la Femme » organisé par le comité au mois de mai 2017;
16. Appui à la municipalité-Saint-Louis-de-Gonzague à présenter une demande au gouvernement du Québec afin d'amender le code municipal du Québec et toute autre loi municipale pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;
17. Appui à la campagne Sauvons Postes Canada – transmission d'une lettre à la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, l'Honorable Judy M. Foote demandant d'élargir le mandat de la société d'État en mettant sur pied de nouveaux services qui répondraient davantage aux besoins des citoyennes et citoyens et qui serait à l'image d'un service postal du 21^e siècle;
18. Correspondance et informations :
 - Ressources Parenfants – lettre de remerciement pour le soutien financier accordé pour assurer la continuité des ateliers du programme Pirouette et Cabriole; ateliers psychomotricité pour les familles avec enfants 0 à 5 ans ainsi que les familles avec enfants 0 à 5 ans avec besoins particuliers,
 - CPA Esco-pop, Les Escoumins – remerciement pour le soutien financière reçu de la municipalité pour le club de patinage,
 - ministère de la Sécurité publique – lettre transmise à la MRC de la Haute-Côte-Nord le 7 mars 2017 sur la conformité au projet de schéma de couverture de risque du secteur Haute-Côte-Nord et l'optimisation de la force de frappe entre les services incendie de Forestville et des Bergeronnes,
 - MRC de Caniapiscau – transmission de la résolution 2017-03-05 s'opposant au projet Optilab du ministère de la Santé et des Services sociaux,
19. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
 - Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire – renouvellement adhésion 2017,
 - La Vallée des Roseaux – invitation soirée Vins et Fromages le 25 mai 2017, activité de financement;
 - Explos-Nature – invitation à un souper de crabe-bénéfice le 29 avril 2017 à la maison de la mer aux Bergeronnes,
 - Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins – invitation au 23^e souper-bénéfice le 22 avril 2017,

- Centre d'études collégiales de Forestville – demande de contribution pour bourses d'études afin de souligner les différents efforts des étudiants pour l'année 2016-2017,
- Journal Haute-Côte-Nord – adhésion au cahier spécial reconnaissance publique des bénévoles à paraître dans le cadre de la 43^e édition de la semaine de l'action bénévole qui aura lieu du 23 au 29 avril 2017.

20. Varia :

- a)
- b)
- c)

21. Période de questions;

22. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

17-04-2378 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

Ajout à « Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle » la demande de commandite suivante :

- Fondation du centre de santé des Nord-Côtiers des Escoumins – invitation souper-bénéfice le 29 avril 2017 au centre communautaire montagnais à Essipit

Ajout à « VARIA » le point suivant :

- Opposition au projet Optilab du ministère de la Santé et des Services sociaux,

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

17-04-2379 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017, tel que présenté.

17-04-2380 Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2017

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers trimestriels au 31 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE des états financiers trimestriels pour la période écoulée du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorier.

17-04-2381 Dépôt de la liste des comptes du mois de mars 2017 pour la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de mars 2017

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **99 686.50 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-03		
Arcotec	Portes et cadres, verre broché, porte avec fenêtre projet mise aux normes aréna	2 431.73 \$
Consultant S. Dufour	Honoraires professionnels cartographie lidar secteur du quai - essais de fumée projet mise aux normes eau potable, eaux usées - essais de pompage – programmation travaux TECQ 2014-2018	21 575.12 \$
Environnex	Test d'eau potable	467.59 \$
G.L.R.	Aliments	23.61 \$
J.M.B.R. (Rénovations)	Ampoule DEL, gypse projet mise aux normes MMQ, porte,	932.93 \$
Javel Bois-Francis	Chlore	478.30 \$
Jean Roy, arpenteur	Honoraire professionnel pour préparation plan emplacement du domaine hydrique pour fin de location 50% Essipit (exigence du MPO)	2 822.64 \$
Joëlle Pierre	Déplacements	82.98 \$
Laboratoire d'expertises de Québec	Litige béton quai	321.93 \$
Lemay	Recherche et préparation de document version Word URBANISME	220.92 \$

Les Entreprises Carl Brassard	Électricité sortie d'urgence projet mise aux normes aréna, refaire entrée électrique suite à la chute de neige toit aréna	2 404.70 \$	
Louis-Philippe Lepage	Gypse, luminaire normes MMQ, boîtes, plaques, vis, prise, interrupteur support, mastic, mousse, ancre, écrou, attache câble, vis, contreplaqué, maillon projet mise aux normes aréna – fourniture entretien édifice municipal	470.34 \$	
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	318.38 \$	
Papeterie Escoumins	Fourniture de bureau	81.61 \$	
S.R.V. (Constructions)	Déneigement aréna chute de neige toit - déneigement stationnement activité banc de mye - voyage de sable pour terrain jeux et rue du Fleuve – pièce auto	979.60 \$	
Transport Imbeault	Réparation, changement huile souffleur - changement d'huile, bougie	485.78 \$	
Transport Larouche	Déneigement aréna bris électrique	517.38 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel	173.27 \$	
TOTAL:		34 788.81 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-03			
Petite Caisse	Déneigement toit aréna	450.00 \$	6566
La Croix bleue	Assurance collective	1 855.45 \$	6612
Transport Larouche	Contrat déneigement versement	17 216.34 \$	6623
Luc Caron	Domage et intérêt	265.10 \$	6624
Municipalité Sacré-Cœur	Inspection remorque service incendie partage 1/3	128.80 \$	6631
EPB Entrepôt de bureau	Cartouche	321.93 \$	6632
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	240.00 \$	6633
Agriboréal Service Conseil	Formation	30.01 \$	6635
FISA	Cotisation syndicale	93.96 \$	6636
Poste Canada	Info municipal du 08-03-2017	60.71 \$	6638
Municipalité Sacré-Cœur	Potence lumière de rue au DEL (hydro) rue de la mer stationnement édifice	229.95 \$	6639
Poste Canada	Info municipal du 10-03-17	60.71 \$	6668
Francis Bouchard	Déplacements	27.90 \$	6670
Municipalité Tadoussac	Formation service incendie P-I section - inscription éduexpert, instruction début de formation, formation MDO volet	2 418.93 \$	6671
MRC Haute-Côte-Nord	Quote-part	21 496.00 \$	6673
Poste Canada	Info municipal 24-03-2017	60.71 \$	6674
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire Maire et DG	107.70 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte essence machineries	492.27 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité 28jrs caserne	1 031.27 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	3 521.00 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	8 978.53 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.42 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité 55jrs hangar	2.78 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité 63jrs base plein air	35.24 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité municipalité lumières de rues	560.68 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité 62jrs 517 rue du boisé	1 583.34 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité 63jrs édifice	1 610.60 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	1 914.36 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		64 897.69 \$	
TOTAL:		99 686.50 \$	

Comité de gestion du camping Bon-Désir

17-04-2382 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de mars 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

17-04-2383 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois de mars 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2017

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **254.31 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES CAMPING BON-DÉSIR

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-03			
Municipalité des Bergeronnes	Télécommunication et internet	67.92 \$	
TOTAL:		67.92 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-03			
EPB Entrepôt Bureau	#782822 Cartouches d'encre	90.83 \$	801
Carte Corpo-rate	Frais carte	3.61 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité 55jrs	26.00 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location machine paiement direct février	65.95 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		186.39 \$	
TOTAL:		254.31 \$	

17-04-2384 Achat d'équipements pour le camping

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping soumet au conseil ses recommandations pour l'acquisition des équipements suivants :

- a) Fendeuse à bois,
- b) Déchiqueteuse à gaz,
- c) Caisse enregistreuse

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte les recommandations du comité et autorise le comité à procéder à l'achat de la caisse enregistreuse et de procéder à des appels d'offre pour l'acquisition des autres équipements.

Comité de gestion de la salle de quilles

17-04-2385 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion de la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le comité de gestion de la salle de quilles et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de mars 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

17-04-2386 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois de mars 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2017

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **6 618.69 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-03		
B.F.T. Bowling	Courroie accélérateur, gomme (entretien des allées)	550.66 \$
G.L.R.	Aliments	146.87 \$

G.L.R.	Aliments	223.52 \$	
TOTAL:		921.05 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-03			
S.A.Q	Alcool	320.30 \$	6630
Ministre des Finances	Permis alimentaire	315.00 \$	6669
S.A.Q	Alcool	430.05 \$	6675
Brasserie Labatt	Bière	958.20 \$	Accès D
Brasserie Labatt	Bière	1 116.57 \$	Accès D
Vidéotron	Frais câble	89.52 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité 63jrs	2 468.00 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		5 697.64 \$	
TOTAL:		6 618.69 \$	

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

17-04-2387 Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-110 modifiant le plan d'urbanisme adopté sous le numéro 2010-049 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-Fc

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité des Bergeronnes a adopté son plan d'urbanisme sous le règlement portant le numéro 2010-049;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce plan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme afin de permettre des usages d'industries extractives dans la zone 16-Fc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter une sablière dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2017-110 et statue par ledit règlement ce qui suit:

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2017-110

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.7.3.3

L'article 5.7.3.3 relatif aux usages compatibles dans les zones d'affectation de conservation est modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant :

"L'exploitation d'une industrie extractive peut être autorisée à condition que son impact sur le milieu et sur l'objectif de conservation soit moindre et que des mesures soient entreprises afin de diminuer les conséquences et les nuisances d'une telle implantation (ex. : écran végétal, grande distance des limites de terrain, coupe minimale d'arbres, etc.)"

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Signée aux Bergeronnes, ce 10^e jour du mois d'avril 2017

17-04-2388 Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-111 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16Fc ainsi que les usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2010-050 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier ses règlements afin de permettre des usages d'industries extractives dans la zone 16-Fc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter une sablière dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier ses règlements afin de permettre des usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2017-111 et statue par ledit règlement ce qui suit:

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2017-111

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-050 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE D'USAGES DANS LA ZONE 16-Fc AINSI QUE LES USAGES DE SERVICES ET D'HÉBERGEMENT DANS LA ZONE 04-A;

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*, est modifiée pour la zone 16-Fc en y apportant la modification suivante :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages industrie extractive.

La grille des spécifications ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (ZONE 04-A)

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*, est modifiée pour la zone 04-A en y apportant les modifications suivantes :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages *services* de la classe commerce et services.
- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages *hébergement et restauration* de la classe commerce et services.

La grille des spécifications ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Signée aux Bergeronnes, ce 10^e jour du mois d'avril 2017

17-04-2389 Dépôt et acceptation du rapport d'activité 2016 du service incendie des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE dans l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques de la MRC de la Haute-Côte-Nord, un rapport d'activité en matière de sécurité incendie doit être produit ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie des Bergeronnes a déposé le rapport d'activités 2016 pour approbation du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le rapport d'activité 2016 en matière de sécurité incendie conformément aux actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque, tel que déposé par le service incendie des Bergeronnes et que celui-ci soit transmis à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

17-04-2390 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - confirmation de réalisation des travaux de 2016

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 25 936, \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes subventionnées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS; le conseiller Charles Lessard s'abstenant de prendre part à la décision,

QUE la municipalité des Bergeronnes informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes

dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

17-04-2391 Demande de citoyens résidents de la rue de la Mer concernant la problématique due à la présence de pigeons dans cette rue

CONSIDÉRANT QU'une demande de citoyens résidents de la rue de la Mer a été déposée au conseil pour régler une problématique due à la présence de pigeons dans leur rue qui cause une situation d'insalubrité et de gêne pour le voisinage;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité verra à entreprendre les moyens nécessaires afin de contrôler la reproduction des pigeons dans le secteur de la rue de la Mer et éventuellement instaurer un règlement visant à interdire de nourrir les oiseaux qui systématiquement attire de façon habituelle, les pigeons, cette pratique étant à l'origine de concentrations de pigeons et devenant par la suite « *une cause d'insalubrité et de gêne pour le voisinage* ».

17-04-2392 Demande d'achat du terrain municipal numéro 4 342 967, situé au lac Gobeil

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au conseil pour l'acquisition d'un terrain municipal situé au Lac-Gobeil et correspondant au lot 4 342 967 d'une superficie de 259m²;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conserver ce terrain pour l'installation éventuelle d'infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité refuse d'acquiescer à la demande de Mesdames Yolaine et Maryse Girard pour l'acquisition du terrain municipal situé au Lac-Gobeil et correspondant au lot 4 342 967.

17-04-2393 Comité culturel des Escoumins – invitation à nommer une femme inspirante de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du salon « Par et Pour la Femme » organisé par le comité au mois de mai 2017

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel des Escoumins sollicite la collaboration des municipalités de la Haute-Côte-Nord pour la tenue d'un événement régional en demandant à chacune d'elles de présenter « sa Femme inspirante » pour souligner l'implication de cette personne lors du souper hommage le 20 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil nomme Mme Geneviève Larouche au titre de « Femme inspirante » de la localité des Bergeronnes qui sera présentée lors du souper spectacle tenu en mai dans le cadre du premier salon « Par et Pour la Femme » organisé par le comité culturel des Escoumins,

QUE le conseil désigne la conseillère Manon Brassard comme membre de la municipalité qui accompagnera Mme Larouche au souper,

DE défrayer le coût du souper pour 2 personnes au montant de 45, \$.

17-04-2394 Appui à la municipalité-Saint-Louis-de-Gonzague à présenter une demande au gouvernement du Québec afin d'amender le code municipal du Québec et toute autre loi municipale pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants:

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de la Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 45 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD (centre local de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une

séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

PAR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires,

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial M. Martin Ouellet ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

17-04-2395 Appui de la municipalité à la campagne Sauvons Postes Canada dans le but d'élargir le mandat de la société d'État

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, dans le cadre de sa campagne « Sauvons Postes Canada », s'adresse aux municipalités du Québec pour solliciter leur appui et leur engagement dans la défense et l'amélioration de Poste Canada,

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, le Syndicat propose de transmettre à la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, Mme Foote, une lettre, selon le modèle suggéré, dans le but d'élargir le mandat de la société d'État;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes transmette une lettre à la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, l'Honorable Judy M. Foote demandant d'élargir le mandat de la société d'État en mettant sur pied de nouveaux services qui répondraient davantage aux besoins des citoyennes et citoyens et qui serait à l'image d'un service postal du 21^e siècle.

Correspondance et informations :

- Ressources Parenfants – lettre de remerciement pour le soutien financier accordé pour assurer la continuité des ateliers du programme Pirouette et Cabriole; ateliers psychomotricité pour les familles avec enfants 0 à 5 ans ainsi que les familles avec enfants 0 à 5 ans avec besoins particuliers,

- CPA Esco-pop, Les Escoumins – remerciement pour le soutien financier reçu de la municipalité pour le club de patinage,
- ministère de la Sécurité publique – lettre transmise à la MRC de la Haute-Côte-Nord le 7 mars 2017 sur la conformité au projet de schéma de couverture de risque du secteur Haute-Côte-Nord et l'optimisation de la force de frappe entre les services incendie de Forestville et des Bergeronnes,

Le maire fait lecture de la lettre qu'il a transmise à la MRC en réaction à la lettre du ministère de la Sécurité publique du 7 mars 2017.

- MRC de Caniapiscau – transmission de la résolution 2017-03-05 s'opposant au projet Optilab du ministère de la Santé et des Services sociaux,

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

17-04-2396 Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire – renouvellement adhésion 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire pour 2017 au montant de 100, \$.

17-04-2397 La Vallée des Roseaux – invitation soirée Vins et Fromages le 25 mai 2017, activité de financement

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil décline l'invitation de l'organisme La vallée des Roseaux à participer à la soirée Vins et Fromages du 25 mai 2017 organisée au profit de l'organisme.

17-04-2398 Explos-Nature – invitation à un souper de crabe-bénéfice le 29 avril 2017 à la maison de la mer aux Bergeronnes

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'invitation à participer à un souper de crabe au bénéfice de l'organisme Explos-Nature le 29 avril 2017 et verse un montant de 500, \$ pour une table de 8 personnes.

17-04-2399 Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins – invitation au 23^e souper-bénéfice le 22 avril 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'invitation à participer au 23^e souper-bénéfice de la Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins le 22 avril 2017 et de verser un montant de 150, \$ pour la participation de 2 personnes.

17-04-2400 Centre d'études collégiales de Forestville – demande de contribution pour bourses d'études afin de souligner les différents efforts des étudiants pour l'année 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande de contribution pour bourses d'études du Centre d'études collégiales de Forestville pour l'année 2016-2017.

17-04-2401 Journal Haute-Côte-Nord – adhésion au cahier spécial reconnaissance publique des bénévoles à paraître dans le cadre de la 43^e édition de la semaine de l'action bénévole qui aura lieu du 23 au 29 avril 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser le montant de 246, \$ + taxes + 10, \$ de frais internet pour une demi-page de publicité à paraître dans le cahier spécial reconnaissance publique des bénévoles du journal Haute-Côte-Nord pour l'activité hommage aux bénévoles organisée par la municipalité le 27 avril 2017.

17-04-2402 Fondation du centre de santé des Nord-Côtiers des Escoumins – invitation souper-bénéfice le 29 avril 2017 au centre communautaire montagnais à Essipit

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil décline l'invitation de la Fondation du centre de santé des Nord-Côtiers à participer au souper-bénéfice du 29 avril 2017 à Essipit.

VARIA :

17-04-2403 Opposition au projet Optilab du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

CONSIDÉRANT la réforme du système de santé entreprise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) depuis 2015;

CONSIDÉRANT le désir des élus de la Côte-Nord d'assurer à leur population un traitement équitable compte tenu de la géographie de la région tout à fait particulière (1 200 km linéaires);

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire de la Côte-Nord et les aléas d'un seul lien routier en toute saison, mais particulièrement l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE déjà certains prélèvements effectués sur la Côte-Nord parcourent de grandes distances pour être analysés dans les laboratoires hautement spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux a déjà affirmé que le MSSS ne peut faire des économies appréciables sur la Côte-Nord avec le projet Optilab, contrairement aux régions périphériques des grands centres;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec entreprend une vaste tournée pour échanger avec les élus sur une stratégie efficace permettant d'assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE chaque ministère, y compris le MSSS, est assujéti à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (c. O-1.3) et doit participer à l'atteinte des objectifs inscrits dans cette loi;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministre de la Santé et des Services sociaux dans le dossier Optilab sont en totale contradiction avec la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QU'obtenir des services de santé de qualité et de proximité constitue pour le citoyen un élément majeur qui influence son choix de rester ou de partir de sa région;

CONSIDÉRANT QUE le projet Optilab obligerait le déplacement d'environ 70 % des spécimens prélevés pour analyse vers des laboratoires situés à plusieurs centaines de kilomètres;

CONSIDÉRANT les messages d'inquiétude qui nous sont transmis par les citoyens que nous représentons quant au projet Optilab qui s'annonce pour très bientôt sur la Côte-Nord;

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution,

DE demander au ministre de la Santé et des Services sociaux de :

- prendre les mesures nécessaires afin de traiter le dossier Optilab sur la Côte-Nord de façon particulière, au même titre que cela a été fait pour

les Îles-de-la-Madeleine, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James, tout cela en conformité avec la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires;

- ne pas appliquer le projet Optilab sur le territoire de la Côte-Nord;
- conserver les services de proximité déjà établis, rassurant ainsi la population nord-côtière et l'invitant, par le fait même, à occuper ce territoire magnifique qu'est le nôtre;

DE faire parvenir copie de la présente résolution à :

- M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Côte-Nord (CISSS);
- Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis;
- M. Martin Ouellet, député de Manicouagan;
- Maires et mairesses de la Côte-Nord.

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

17-04-2404 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.